



Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin

Note de synthèse 2021



© B.Aublin – LPO Vendée



AGIR pour la BIODIVERSITÉ



Ligue pour la Protection des Oiseaux

Vendée

Association indépendante

Siège social : La Brétinière – 85 000 LA ROCHE SUR YON

tél. : 02 51 46 21 91 – courriel : vendee@lpo.fr ; <http://vendee.lpo.fr>



Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais poitevin : <http://www.biodiversite.parc-marais-poitevin.fr/>

Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin

Note de synthèse 2021

**Observatoire du patrimoine naturel
du Marais poitevin**

Pôle Avifaune

Rédaction :

Aurélie Guégnard,

En collaboration avec

Christian Pacteau, Jennifer Fabre et Alexandra Christin

INTRODUCTION

Le Busard cendré, dont l'aire de répartition s'étend de l'Europe de l'Ouest aux plaines de l'Asie centrale, connaît un fort déclin dans l'Union européenne (ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT, 1999 ; Birdlife International, 2004). Sa population européenne est estimée entre 15 000 et 20 000 couples. La France accueille un peu plus de 10% de cette population, soit entre 3 900 et 5 100 couples (MARCHADOUR & SECHET, 2008). Le Busard cendré est considéré comme une espèce quasi menacée en France (UICN *et al.*, 2016) et vulnérable au niveau régional tant en Poitou-Charentes que dans les Pays de la Loire (Marchadour & al., 2014 ; PCN., 2018).

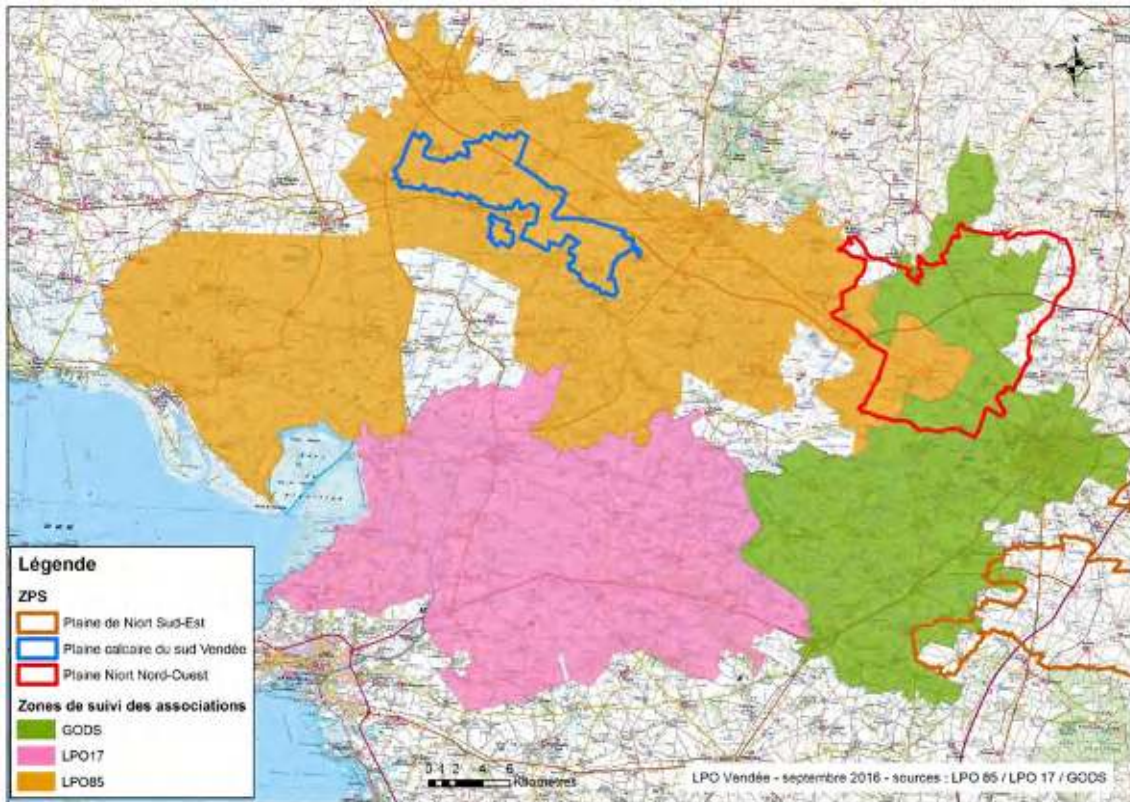
Ce migrateur strict vient chaque année se reproduire dans les plaines et zones de cultures des marais du Centre-Ouest. Comme les autres espèces du genre *Circus*, il affectionne les zones ouvertes, ce qui induit sa présence dans le Marais poitevin et ses plaines de bordures.

A l'origine, le Busard cendré utilisait principalement les landes et les marais pour se reproduire. La raréfaction de ce biotope l'a obligé à s'adapter à un milieu de substitution, celui des grandes cultures. Cependant, ceci n'est pas sans conséquences pour l'espèce. En effet, quand arrive le temps des moissons, beaucoup de jeunes ne sont pas volants et sont donc vulnérables vis-à-vis de ces travaux. De fait, les pratiques agricoles de la céréaliculture sont en inadéquation avec les besoins biologiques du Busard cendré. C'est pour cette raison que la sauvegarde de cette espèce menacée nécessite une intervention humaine.

Le territoire du Marais poitevin occupe un rôle majeur pour l'accueil de cette espèce pendant la période de reproduction. Le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, conscient du rôle qu'il a à jouer dans la survie de cette espèce, apporte son soutien financier aux opérations de sauvegarde des nichées de Busard cendré. Cette action, intégrée à l'Observatoire du Patrimoine Naturel du Marais Poitevin, se déroule depuis plusieurs années en partenariat avec les associations des départements concernés : la Vendée, les Deux-Sèvres et la Charente-Maritime. Le suivi réalisé dans la Zone de Protection Spéciale "Plaine calcaire du sud Vendée" est quant à lui financé par la DREAL Pays de la Loire dans le cadre des actions Natura 2000.

En Vendée, cette action a débuté en 1982, dans les polders de la baie de l'Aiguillon (C.PACTEAU, ASTUR), puis s'est étendue aux plaines du Sud Vendée en 1999 avec la LPO 85. Cette opération de sauvegarde a également débuté en 1999 en Charente-Maritime, avec la LPO 17, et en 1998 dans les Deux-Sèvres avec le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres (GODS).

L'objectif de ce suivi est de comptabiliser de manière la plus exhaustive possible le nombre de couples nicheurs afin de pouvoir mettre en place des protections pour les nichées qui le nécessitent. Cela demande une bonne connaissance des acteurs agricoles locaux, qui se développe et s'affine au fil des années. La clé de la réussite de cette action est la sensibilisation des exploitants quant à la protection des nichées de Busard cendré présentes dans leurs parcelles.



Carte 1 : Localisation des zones d'études suivies par les structures associatives du Marais poitevin

1. BILAN DE LA SAISON 2021

1.1. Compte-rendu du suivi 2021 par secteur

Chacun des paragraphes suivants a été rédigé par la personne responsable de la campagne de suivi et de protection de chacune des associations.

1.1.1. *Marais poitevin central et plaine du Sud Vendée*

La faible présence de campagnols et la mauvaise météo du printemps ont donné lieu à une année de reproduction plus que mitigée pour le Busard cendré, contrairement à 2019 et 2020. Cependant, les pluies de fin juin, début juillet ont tout de même permis à un bon nombre de jeunes busards de s'envoler sans intervention.

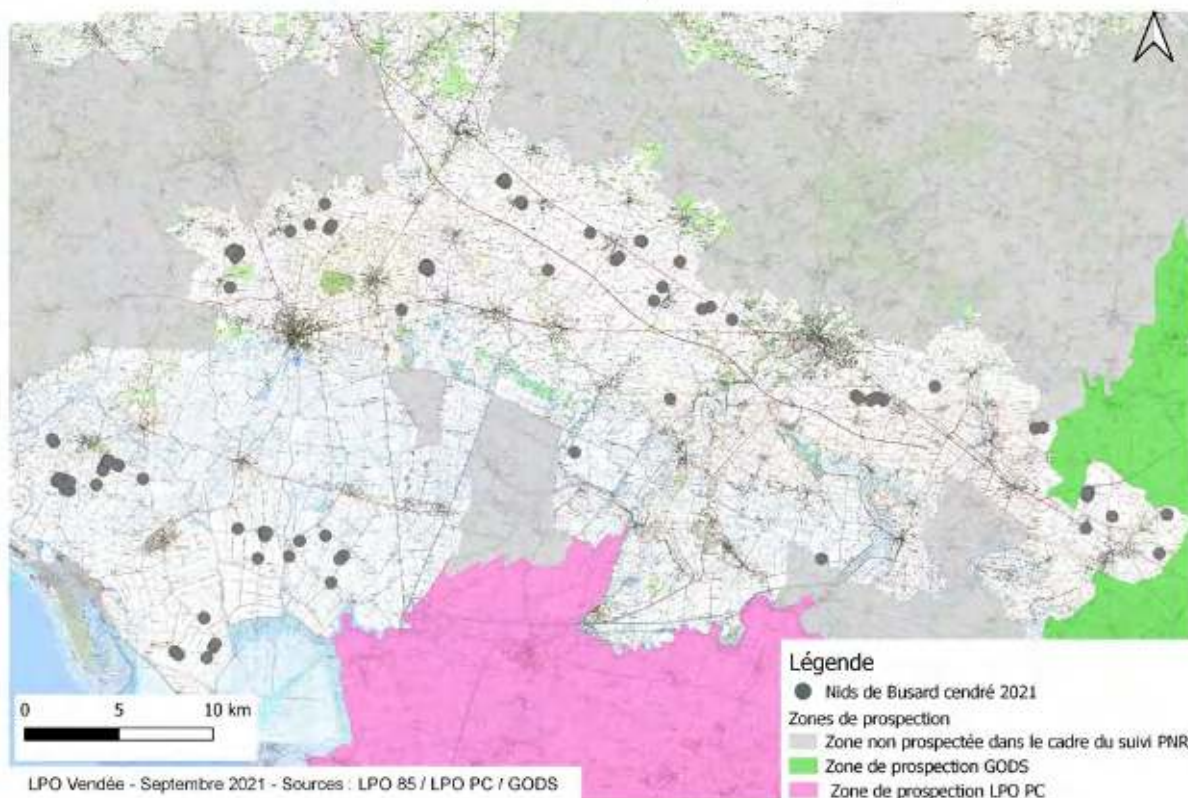
Dans la plaine du sud Vendée s'étalant de Saint-Hermine à Benet, 50 nids ont été localisés dont 32 ont menés 88 jeunes à l'envol. Pour comparaison, en 2020 sur la même zone 134 jeunes avaient pu prendre leur envol. Sur les 88 jeunes envolés cette année, 43 ont quitté le nid avant les moissons, 33 grâce aux protections mises en place *in-situ* et 12 ont été élevés en centre de soin. Les envols protégés représentent 51 % des oiseaux nés dans la plaine. La productivité dans ce secteur s'élève à 1,76 jeunes à l'envol par couple, contre 1,81 en 2020 et 2,18 en 2019. La productivité « protégée » est de 0,86 et de 0,90 pour la productivité non protégée.

Les couples qui se sont installés précocement ont pu mener leurs nichées à l'envol sans intervention grâce aux pluies d'été. Cependant, de nombreux nids ont également été tardifs avec des envols au cours de la première quinzaine d'août.

Dans la zone de polders, le constat un peu plus encourageant que les années précédente mais est certainement lié à la mauvaise situation constatée dans la plaine qui a pu entraîner des reports de couples de la plaine vers le marais. 24 nids ont été localisés dans le secteur de marais dont 16 ont mené 40 jeunes à l'envol. La moitié de cet effectif a pu être sauvé grâce aux mesures de protection, 17 *in-situ* et 3 oiseaux élevés en centre de soin. Les envols protégés comme pour la plaine représentent 50 % des effectifs. La productivité avant moisson et après moisson s'élève à 0,83 pour une productivité globale de 1,67 jeunes à l'envol par couple. Au-delà des contraintes météorologiques et des verses des blés, s'ajoute pour ce secteur les nombreuses interdictions d'accès aux parcelles pour la protection des nids de la part d'un petit nombre d'agriculteurs qui malheureusement accueillent un grand nombre de nids. De nouveau, cette année, l'application d'une procédure standard de rappel aux droits et obligations des agriculteurs a dû être mise en place par le DDTM de Vendée, en partenariat avec la DREAL et OFB. Une destruction de cage a également été constatée.

Enfin, 20 nids de Busard des roseaux ont aussi été suivis, 16 dans le secteur des polders et un sur la commune de Benet. Deux nids de Busard Saint-Martin ont également été protégés dans partie vendéenne de la ZPS Niort-Nord-Ouest.

Localisation des nids de Busard cendré dans la partie vendéenne du Marais poitevin



Carte 2 : Localisation des nids de Busard cendré dans la plaine du sud Vendée et le Marais poitevin central

Compte-rendu du centre de sauvegarde UFCS 85

Bien que la saison 2021 n'ait pas été marquée par un retard des emblavements, les pontes, poussins et juvéniles reçus furent tous tardifs. Le dernier poussin de Busard cendré est né le 15 juillet date à laquelle il aurait dû s'envoler. Un mois de retard, donc. A nouveau il s'agit très probablement de pontes de remplacement dans les céréales de nids détruits dans les prairies de fauche.

Origine des oiseaux

ORIGINES	
LPO Poitou-Charentes	36
Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres	0
LPO Vendée	22
Individuel	11
Total	69

ENTREES											
Espèces	Busard cendré	Busard st Martin	Busard roseaux	Faucon crécerelle	Faucon hobereau	Effraie d. clochers	Chouette hulotte	Chevêche Athéna	Martinet noir	Étourneau sansonnet	Totaux
Eufs éclos	30	0	2	0	0	0	0	0	0	0	32
Poussins	22	1	7	4	0	3	2	3	0	0	43
Adultes	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	3
Totaux	42	1	9	4	1	3	2	3	1	1	69

Le nombre total d'entrées est de 32 poussins éclos, 43 poussins et 3 adultes, apportés au CDS, soit 69 individus.
Le Busard cendré représente la part du lion.

ENVOLS au TAQUET											
Espèces	Busard cendré	Busard st Martin	Busard roseaux	Faucon crécerelle	Faucon hobereau	Chouette hulotte	Chevêche Athéna	Martinet noir	Étourneau sansonnet	Totaux	
Totaux	38	1	9	4	1	2	3	1	1	60	

Sur les 69 oiseaux entrés 60 ont été relâchés soit 96%.

INFERTILITE – MORTALITE (en nombre d'œufs ou poussins)											
Espèces	Busard cendré	Busard st Martin	Busard roseaux	Faucon crécerelle	Faucon hobereau	Effraie d. clochers	Chouette hulotte	Chevêche Athéna	Martinet noir	Étourneau sansonnet	Totaux
Infertilité	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
Mort arrivée	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	4
Mort / soins	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	2
Totaux	7	0	0	0	0	0	0	0	1	1	9

Les chiffres de ce tableau montrent une faible mortalité à l'arrivée et aucune en soin.
Les oiseaux morts à l'arrivée et en soins sont des oiseaux euthanasiés à l'arrivée en raison de leur état.

PONTES SANS AUCUNE ECLOSION				
Espèce	B. cendré	B. st Martin	B. des roseaux	Totaux
LPO 17	1	0	0	1
GODS 79	0	0	0	0
LPO 85	0	0	0	0
TOTAUX	1	0	0	0

Cette rubrique montre cette année un très faible taux d'échec des couples : 1 sur 21 nids.
Précisons qu'il s'agit d'un cas d'infertilité non d'une destruction volontaire ou non.

Christian Pacteau
Anouk Guillaume, Emmanuelle Portier, Antoine Tricot.
14/08/2021

1.1.2. Plaine de Niort

Au total 70 nids de busards, sur les 3 espèces nicheuses dans le département des Deux-Sèvres, ont été répertoriés sur les plaines aux alentours de Niort (Plaines de Niort Nord-Ouest : NINO et de Niort Sud-Ouest : NISO). En comparaison, l'année dernière (2020) 111 nids avaient été trouvés. Il s'agit donc d'une diminution radicale du nombre de nichées, après deux très bonnes années en termes de nombres de nids.

55 nids de Busards cendré ont été découverts, 8 nids de Busard Saint-Martin et 7 nids de Busard des roseaux. Ainsi, quelle que soit l'espèce, le nombre de nids a diminué entre 2020 et 2021. La chute la plus radicale concerne le Busard Saint-Martin dont le nombre de nids passe de 22 en 2020 à seulement 8 en 2021. Notons qu'une diminution de 26 à 22 nids avait déjà été constatée pour cette espèce entre 2019 et 2020. Le déclin observé chez cette espèce, qui devra être vérifié dans les années à venir, est donc très inquiétant.

En revanche, contrairement à l'an dernier, le taux de réussite des nichées (au moins 1 poussin à l'envol) a augmenté, passant de 59.5% l'an dernier à 66% en 2021. En détaillant

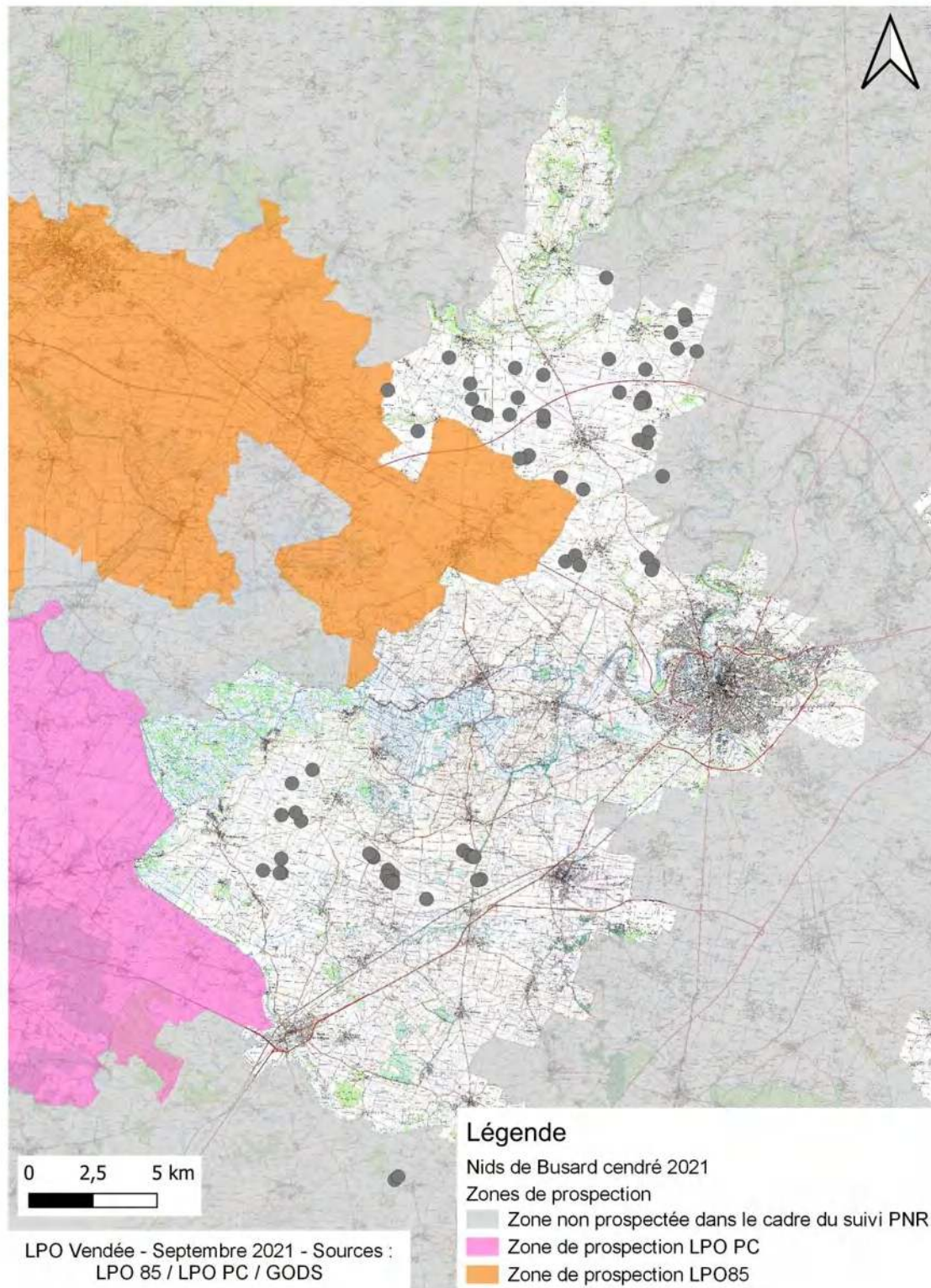
par espèce, on observe que ce taux est plus élevé pour les busards cendrés et des roseaux avec un taux de réussite de 67% et 71% respectivement. Pour le Busard des roseaux, bien que le nombre de nids total soit plus faible, le taux de réussite est ainsi nettement supérieur à l'an dernier où il était de seulement 18%. En revanche, en plus d'un nombre de nids faible, le taux de réussite des nichées de Busard Saint-Martin est également médiocre, avec seulement 50% de réussite. Notons que sur NISO, aucun des deux nids de cette espèce n'a donné de poussins à l'envol.

Le nombre d'œufs par nid est légèrement plus élevé que l'an dernier, avec en moyenne 3.8 œufs par nid contre 3.69 en 2020. Le taux d'éclosion demeure le même en 2021 avec 68% d'œufs éclos (69% en 2020). Avec un nombre de nids plus faible, le nombre de jeunes volants l'est également, avec 124 jeunes volants en 2021 contre 207 en 2020. Néanmoins le taux de jeunes à l'envol reste quasiment le même avec 77% de jeunes envolés sur le nombre maximal de jeunes nés pour l'année 2021.

Ainsi après deux très bonnes années en termes de nombre de nids découverts ($n > 100$) et de poussins à l'envol ($n > 200$), la saison de reproduction 2021 s'est avérée plus compliquée. La météo du début de printemps et la faible abondance des campagnols expliquent sans doute le peu de couples et de nids repérés. Néanmoins, malgré des conditions météorologiques, le taux de réussite des nichées et le nombre de jeunes volants ne sont pas mauvais par rapport au nombre de nids trouvés.

Concernant la protection il est signalé que 51 protections ont été posées (cages grillagées, cages traîneaux et jalons), 73% des nids ont donc été protégés. Néanmoins, les conditions météorologiques ont nettement retardé les dates de moissons, ce qui fait que 39% des jeunes étaient volants avant la moisson, ce qui était déjà le cas en 2020. En particulier, plus de 60% des Busards des roseaux étaient volants avant moisson et n'auraient potentiellement pas eu besoin de protection (9 poussins sur 14). Deux tiers des poussins de Busard cendré (soit 64 poussins sur 101) et des poussins de Busard Saint-Martin (soit 6 poussins sur 9) n'ont cependant été volants qu'après moisson des parcelles ce qui montre que la protection des nichées reste essentielle à la survie de ces espèces.

Localisation des nids de Busard cendré sur la partie Deux-sévriennes du Marais poitevin



Carte 3 : Localisation des nids de Busard cendré dans la plaine de Niort

1.1.3. Marais poitevin sud et plaine d'Aunis

Cette année, **22 personnes** ont participé au suivi et à la protection des nids de busards sur le Marais poitevin charentais et la plaine d'Aunis. Les efforts de prospection ont permis de localiser **113 nids** : 69 nids de Busard cendré, 36 nids de Busard des roseaux et 8 nids de Busard Saint-Martin.

Les résultats suivants traitent uniquement les données de reproduction du Busard cendré. En incluant les indices de nidification probable, nous arrivons à un total de **94 couples** sur notre secteur. Sur les 69 nids localisés, 31 ont été trouvés en zone humide du Marais Poitevin et 38 en plaine. 64 ont été visités et **50 d'entre eux ont nécessité une protection, par pose de cage, de clôtures électriques, de jalons ou transfert en centre de soin.**

Sur 53 nids dont la taille de ponte est connue, le nombre moyen d'œufs par nid est de **3,5 (± 0,7) œufs. La productivité** (nombre moyen de jeunes à l'envol par couple), calculée sur 50 nids, est de **1,6 (± 1,5) jeunes à l'envol (80 jeunes pour 50 nids)**. Ce résultat considère comme échec, donc non volants, les poussins et œufs transférés au centre de soins. Le **succès de reproduction** correspondant à la proportion de jeunes à l'envol in situ par rapport au nombre d'œufs pondus est de **49%**, celui-ci est calculé sur 44 nids.

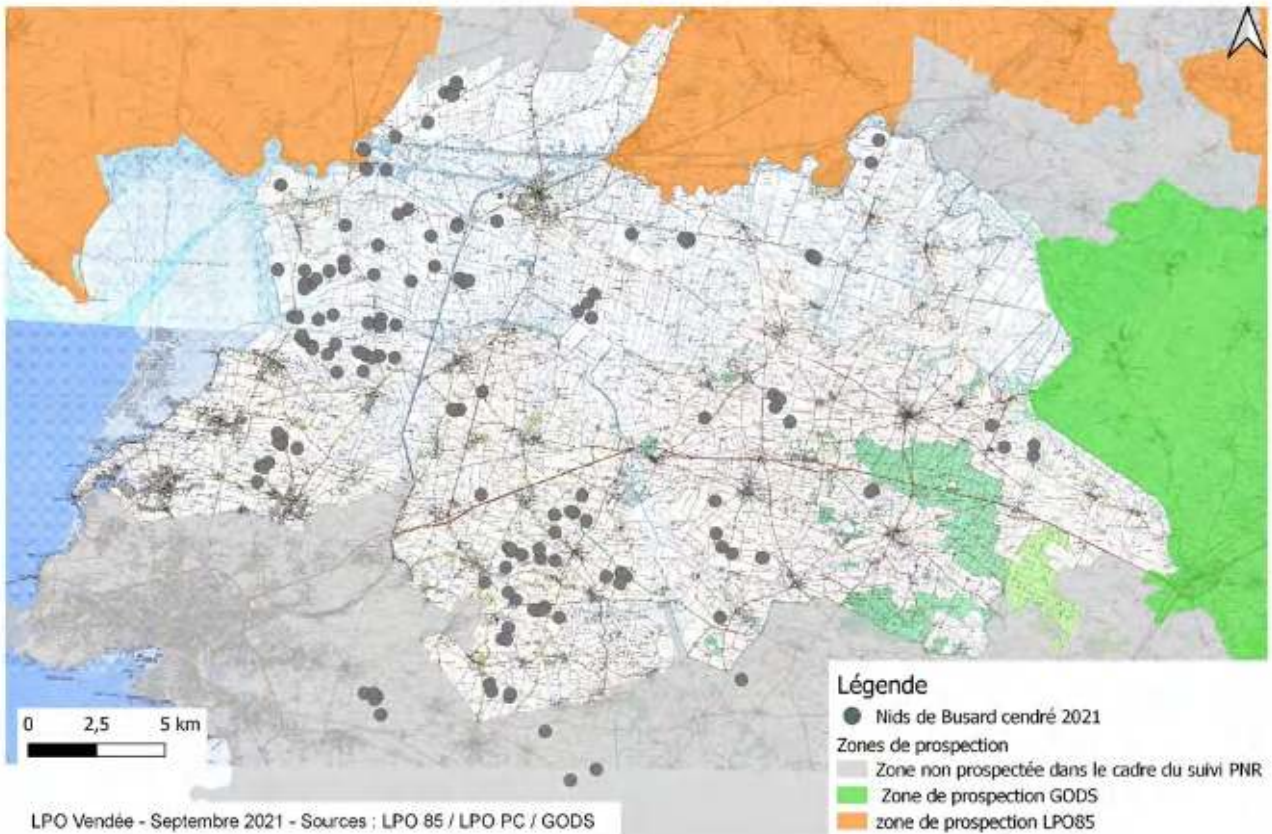
S'il on considère également les jeunes volants sans visite de nids (jeunes volants avant ou lors de la visite du nid, ou jeunes trouvés après moisson), ce sont **100 jeunes** (au minimum), **qui ont pris leur envol en 2021 sur le site d'étude, dont 58 avant la moisson (58%), et 42 après la moisson (42%)**. Grâce au centre de soin 18 jeunes supplémentaires ont pu prendre leur envol. Au total, 118 jeunes Busard cendré au minimum se sont envolés.

Cette année, **5 nids (1 nid de Busard des roseaux, 1 nid de Busard Saint-Martin et 3 nids de Busard cendré), ont été fauchés ou moissonnés en partie ou intégralement.** En effet, 2 nids de Busard cendré se trouvaient chez un agriculteur qui refusait la visite et la protection. Nous ne pouvions visiter que lors de la moisson, dans sa machine. L'absence d'information sur le contenu de la nichée en amont a rendu le sauvetage des jeunes complexe le jour des travaux agricoles. Nous n'avons pas pu sauver l'ensemble des poussins. Seuls, deux jeunes se sont envolés à l'approche de la machine. Concernant le nid de Busard des roseaux et 1 nid de Busard cendré, ceux-ci ont été fauchés accidentellement. Enfin, le nid de Busard Saint-Martin a été moissonné malgré nos nombreuses tentatives pour prévenir l'agriculteur qui a toujours refusé la discussion (en présentielle et au téléphone). Une plainte a été déposée pour destruction volontaire.

51 nids sont considérés en échec cette année, dont 12 suite à leur envoi au centre de soin. Cette année les conditions météorologiques défavorables (fortes pluies et températures basses durant les mois d'avril et de mai) associées à une ressource alimentaire faible (très peu de campagnols) n'ont pas permis aux oiseaux d'avoir une bonne productivité (3 œufs par nid seulement en moyenne, difficultés à alimenter les jeunes). Les busards ont également eu des difficultés à s'installer (pontes tardives ou de remplacement suite à un premier échec, constructions tardives, abandon de la nichée). De plus, la prédation par des mammifères ou oiseaux résultant de ce même manque de proies a rajouté une pression supplémentaire conduisant à un faible nombre de jeunes à l'envol.

La période de moisson s'est étalée jusqu'au 25 juillet. **62 agriculteurs** ont été rencontrés lors de la saison 2021. Dans l'ensemble, **les relations avec le monde agricole restent positives**, et l'implication de certains exploitants est encourageante à maintenir le dialogue. Cependant, quelques agriculteurs se sont montrés réfractaires à la protection des busards pour lesquels nous avons dus réaliser une démarche administrative auprès de la DREAL, la DDTM et l'OFB afin de trouver une solution.

Localisation des nids de Busard cendré dans la partie charentaise du Marais poitevin



Carte 4 : Localisation des nids de Busard cendré dans la plaine d’Aunis et le Marais poitevin sud

1.2. Caractérisation des nids 2021 pour l’ensemble du territoire prospecté

Tableau 1 : Nids trouvés dans l’ensemble du territoire prospecté en 2021 : données brutes et pourcentages

		Nids productifs	Nids détruits	Nids avec intervention	Nids sans intervention	Nids trouvés
Marais poitevin	Brut	40	24	36	28	64
	%	63 %	38 %	56 %	44 %	
Plaines	Brut	67	59	74	52	126
	%	53 %	47 %	59 %	41 %	
Plaines et Marais	Brut	107	83	110	80	190
	%	56 %	44 %	58 %	42 %	
Plaine et Marais (avec nino)	Brut	133	90	137	86	223
	%	60 %	40 %	61 %	39 %	

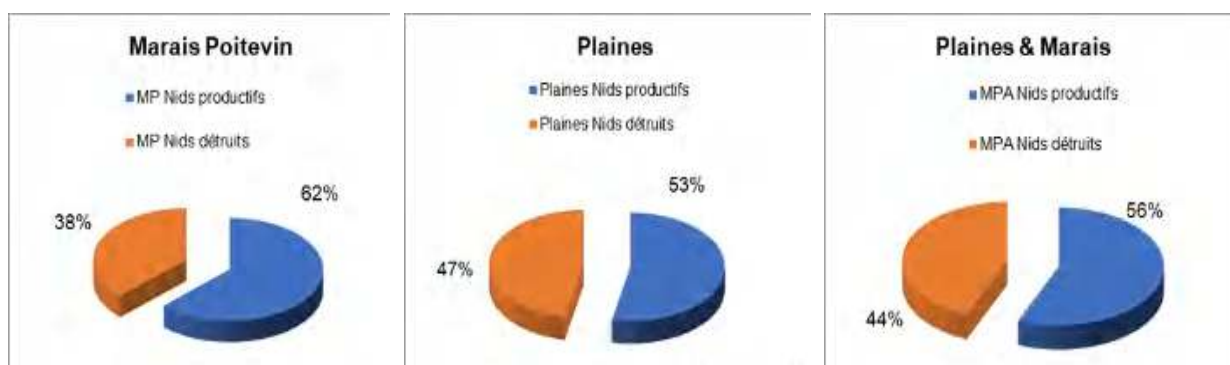


Figure 1 : Pourcentage de nids productifs et détruits dans l'ensemble du territoire prospecté en 2021

Le nombre de nids trouvés dans les secteurs de plaine est de 126 contre 149 nids en 2020.

Pour les secteurs de marais 64 nids ont été trouvés contre 46 en 2020. La proportion est similaire aux années précédentes. Le nombre de nids localiser en zone de marais est plus importante que les année précédente, à savoir que les cycles du campagnol différent quelques peu par rapport aux secteurs de plaine, ce qui peut être une piste d'explication. A noter que la surface de plaine prospectée est beaucoup plus importante que la zone de marais. Contrairement à 2020, la proportion de nids détruits en 2021, apparait beaucoup plus importante pour le secteur de plaine que dans le marais. 38 % des nids ont été détruits dans la zone de marais, ce chiffre atteint les 47 % dans les secteurs de plaine.

1.3. Succès de reproduction en 2021, dans l'ensemble du territoire prospecté

Tableau 2 : Productivité de jeunes dans l'ensemble du territoire prospecté en 2021, données brutes et pourcentages

		Jeunes au nid	Jeunes mortalité	Envol (1) avant moisson	Envol (2) après moisson	Envol (3) en CDS	Ss Total (2+3) Envol protégés	Total (1+2+3) Survie
Marais poitevin	Brut	167	69	49	38	11	49	98
	%		41 %	50 %	39 %	11%	50 %	59 %
Plaines	Brut	286	107	85	72	22	94	179
	%		37 %	47 %	40 %	12 %	53 %	63 %
Plaines et Marais	Brut	453	176	134	110	33	143	277
	%		39 %	48 %	40 %	12 %	52 %	
Plaines et Marais (avec nino)	Brut	578	230	157	158	33	191	348
	%		40 %	45 %	45 %	9 %	55 %	60 %



Figure 2 : Pourcentage des envois dans l'ensemble du territoire prospecté en 2021

Avec les pluies de fin juin et début juillet, les proportions d'envol avant moisson représentent 48 à 50 % des envois. Si cette proportion d'envol avant moisson est plus importante que l'an passé, elle représente tout de même la moitié des effectifs. Cette proportion est fluctuante en fonction des conditions météorologiques, mais on voit bien que cette part continue d'augmenter. En 2020, près de 80 % des oiseaux s'étaient envolés grâce aux protections. Même si la part des envois protégés est moins importante cette année, elle reste conséquente.

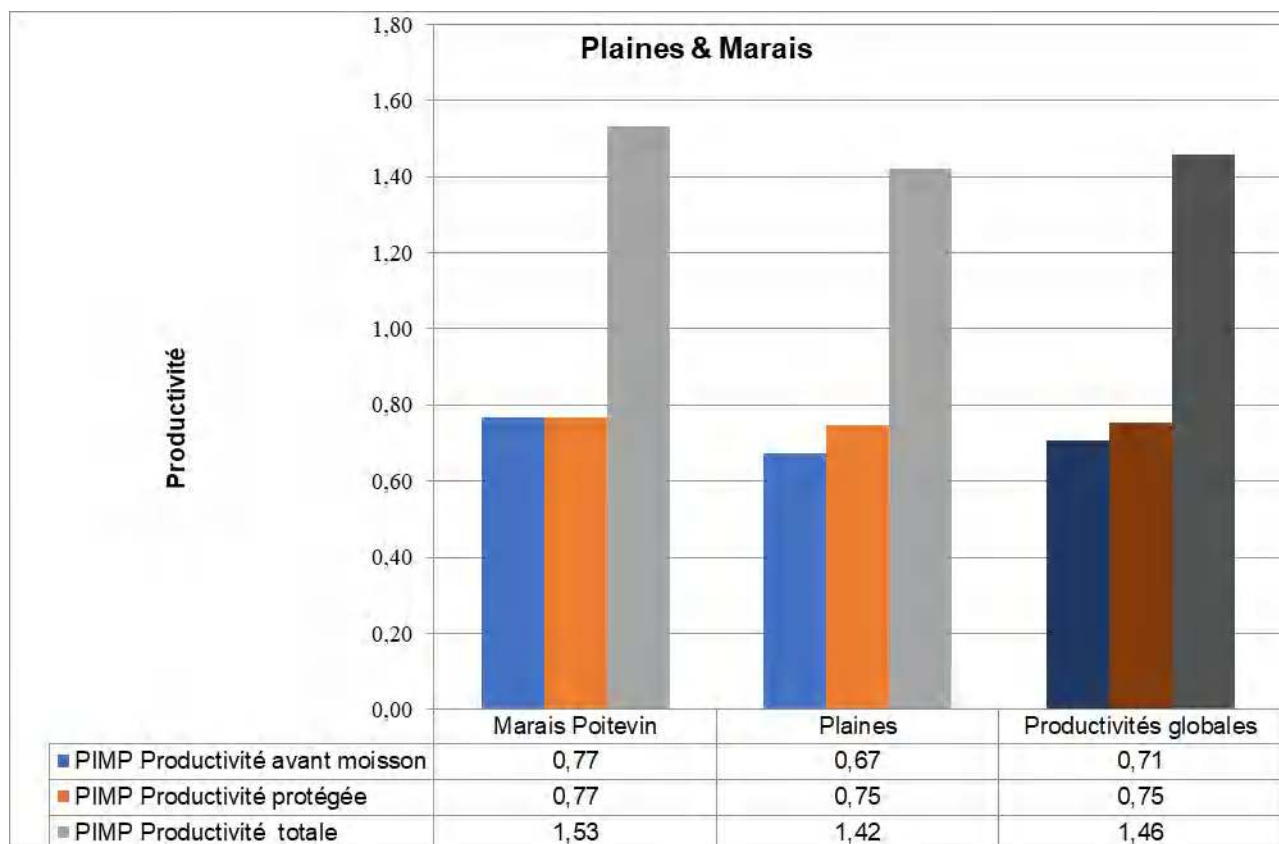


Figure 3 : Productivité dans l'ensemble du territoire prospecté et productivité globale en 2021

La productivité globale des couples de Busard cendré dans le Marais poitevin et ses bordures de plaine est de 1,46 jeunes à l'envol par couple en 2021. Elle est quelque peu inférieure à celle de 2020, où nous atteignons 1,58 jeunes à l'envol par couple et est largement plus faible du chiffre constaté en 2019 (2,32). Cette année, comme il a été évoqué plus haut, la productivité est plus importante dans les zones de marais que dans les zones de plaine.

2. ÉVOLUTION INTERANNUELLE DES EFFECTIFS DE BUSARD CENDRE EN MARAIS POITEVIN ET PLAINE DEPUIS 1982 ET 1999

2.1. Caractérisation des nichées entre 1982/1999 et 2021

Préalablement à l'analyse des données, il faut préciser qu'il existe des disparités en Marais poitevin, contrairement à la plaine. En effet, la surveillance a débuté en 1982 pour le Marais poitevin central et en 1999 pour les Marais poitevin nord et Marais poitevin sud. Tous les secteurs de plaine sont surveillés depuis 1999.

Tableau 3 : Les nids : données brutes et résultats de 1982/1999 à 2021

		Nids productifs	Nids détruits	Nids avec interventions	Nids sans Interventions	Nids trouvés
Marais poitevin	Brut	1106	338	743	751	1494
	%	74 %	26 %	50 %	50 %	
Plaines	Brut	1362	555	1326	591	1917
	%	71 %	29 %	69 %	31 %	
Plaines et marais	Brut	2468	943	2069	1342	3411
	%	72 %	28 %	61 %	39 %	

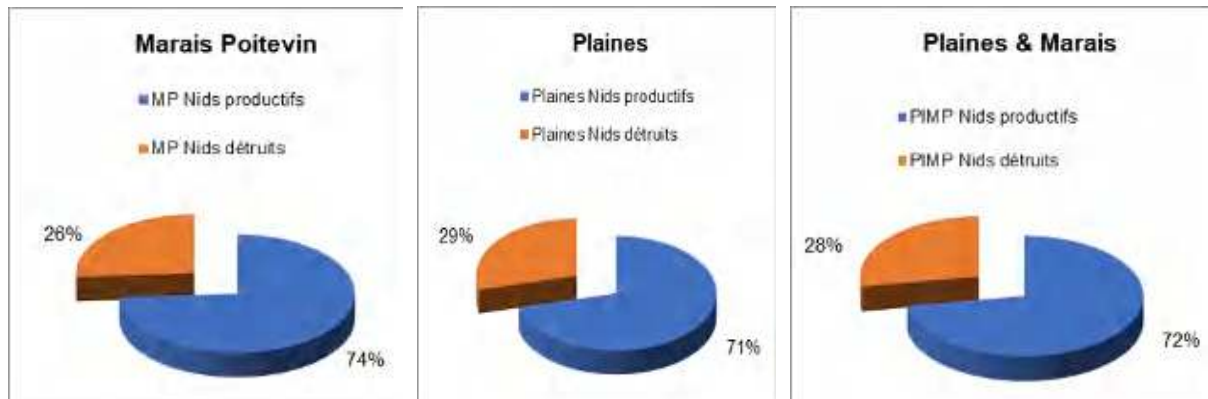
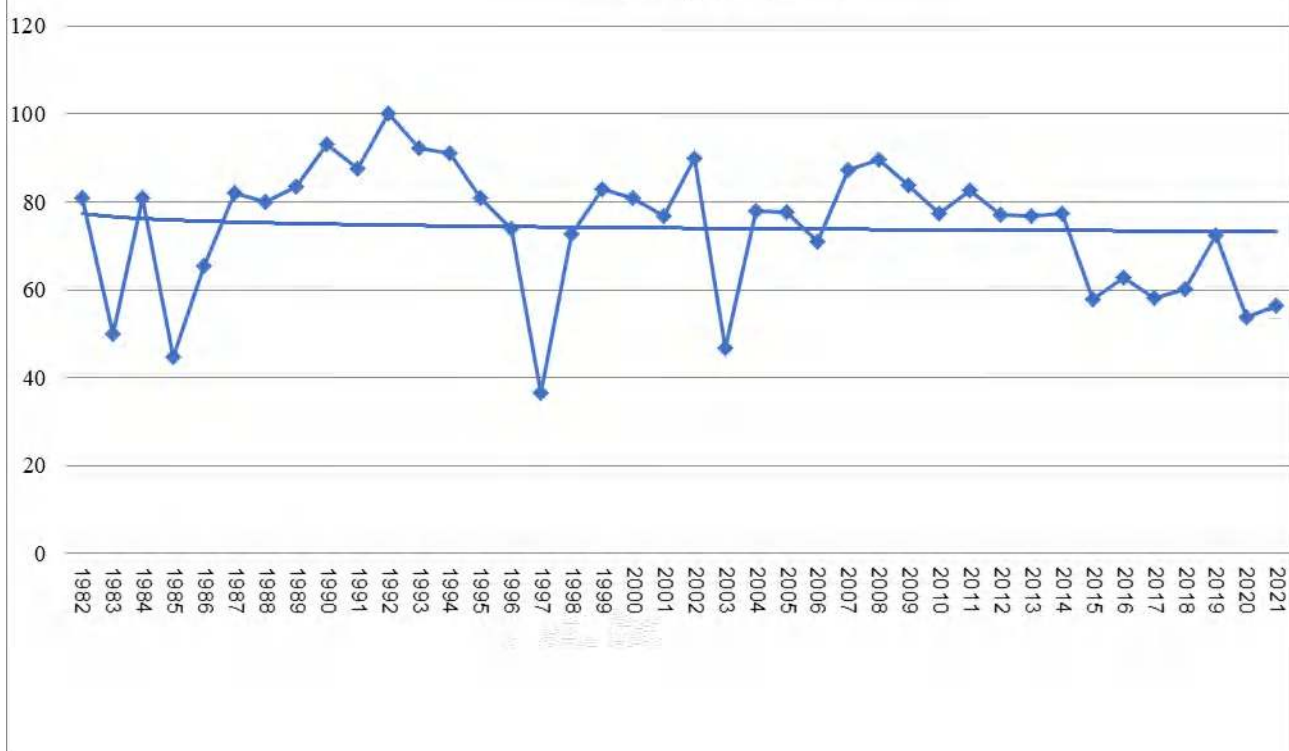


Figure 4 : Pourcentage de nids productifs et détruits dans l'ensemble du territoire prospecté entre 1982/1999 et 2021

**Plaines & Marais
Tous secteurs confondus
Evolution des pourcentages
Nids productifs**



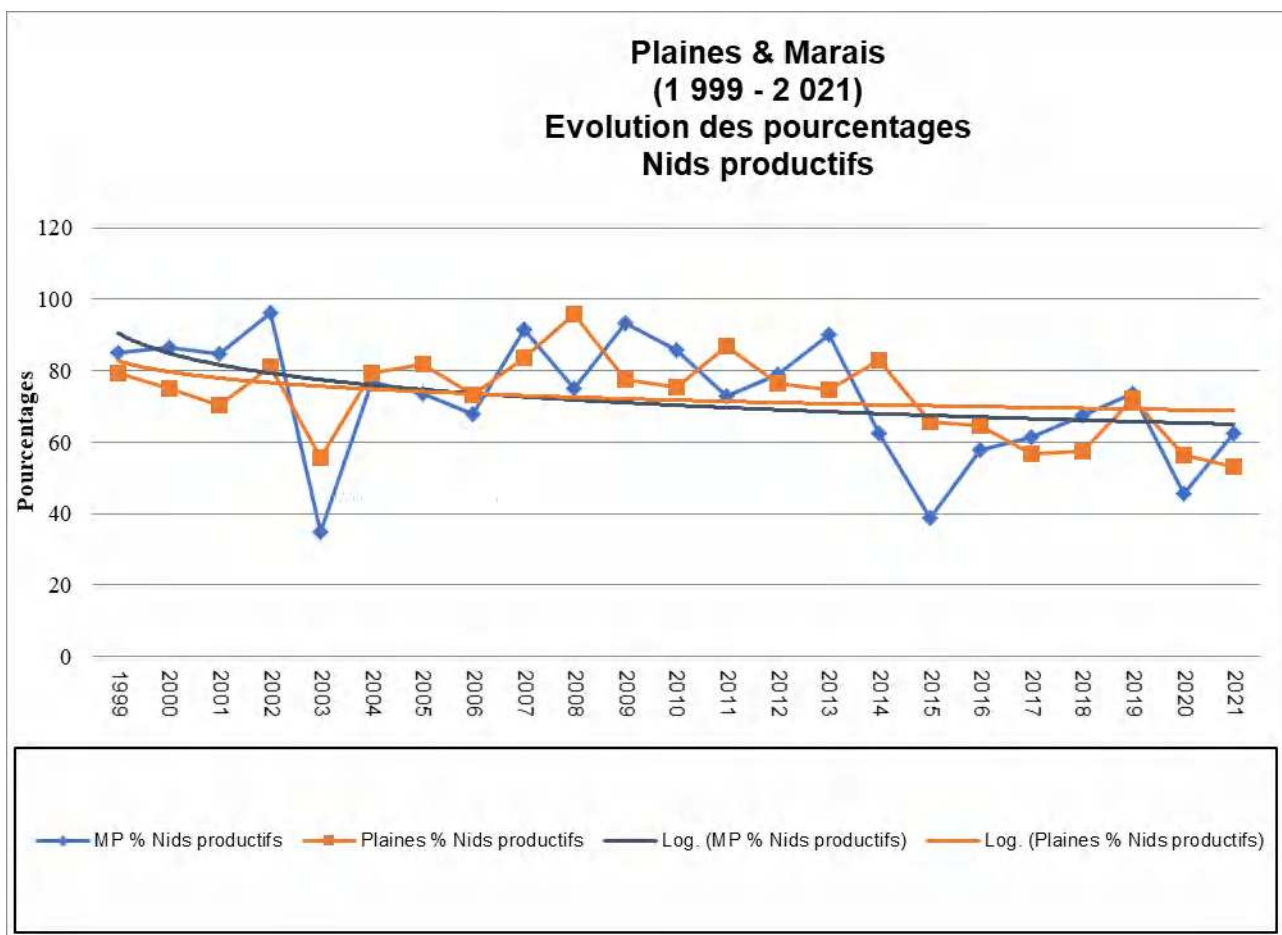


Figure 5 : Représentations graphiques de l'évolution du pourcentage de nids productifs pour l'ensemble du territoire prospecté entre 1982/1999 et 2021

L'ensemble des graphiques et tableaux montre une importante similitude dans les variations du pourcentage de nids productifs entre les deux types de secteurs jusqu'en 2007.

Depuis 2013, on constate une diminution du nombre de nids productifs pour les deux secteurs plaine et marais mais en proportion plus importante pour le marais.

2.2. Succès de reproduction entre 1982/1999 et 2021

Tableau 4 : Productivité de jeunes, données brutes et résultats de 1982/1999 à 2021

		Jeunes au nid	Jeunes mortalité	Envols (1) avant moisson	Envols (2) après moisson	Envols (3) en CDS	Ss total (2+3) Envols protégés	Total (1+2+3) survie
Marais poitevin	Brut	3853	944	1304	1000	605	1605	2909
	%		25 %	45 %	34 %	21 %	55 %	75 %
Plaines	Brut	5029	1208	1551	1861	409	2270	3821
	%		24 %	41 %	49 %	11 %	59 %	76 %
Plaines et Marais	Brut	8882	2152	2855	2861	1014	3875	6730
	%		24 %	42 %	43 %	15 %	58 %	76 %

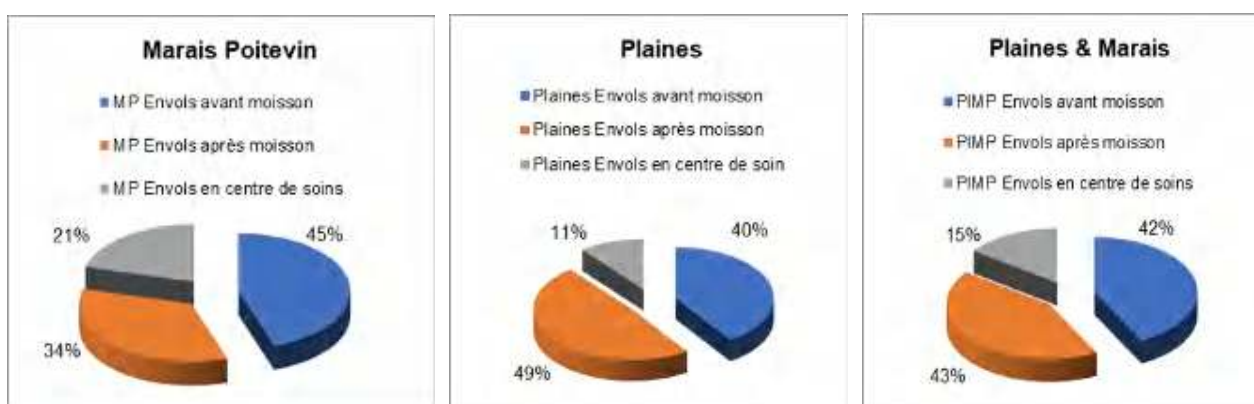


Figure 6 : Pourcentage des envols sur l'ensemble du territoire prospecté entre 1982/1999 et 2021

Si nous comparons ces chiffres à ceux de l'analyse de 2007, **la part des envols "protégés" par rapport aux envols "naturels" avant la moisson continue d'augmenter.** Pour l'ensemble du territoire surveillé et pour la période 1982-2007, le taux d'envols "protégés" était de 48 % ; en 2010 ce taux s'élevait à 51 %. Depuis 2012 ce taux variait entre 53 et 56 % (2018).

En 2019, ce taux atteint 57 % et gagne de nouveau 1 % pour atteindre le chiffre de **58 % en 2020 et 2021**. Comme il a été précisé dans la synthèse "1982-2007 : 25 ans de protection du Busard cendré dans le Marais poitevin" (PACTEAU, 2010), cette part d'envols "protégés" tend à s'accroître. **Le constat est donc là, cette part d'envols protégés qui par définition cible les nids qui ont nécessité une intervention a augmenté de 10 % en 14 ans !**

Comme il est précisé dans l'ouvrage de Christian Pacteau, cette évolution va nécessairement demander encore plus de rigueur, mais aussi de moyens dans les actions de protection.

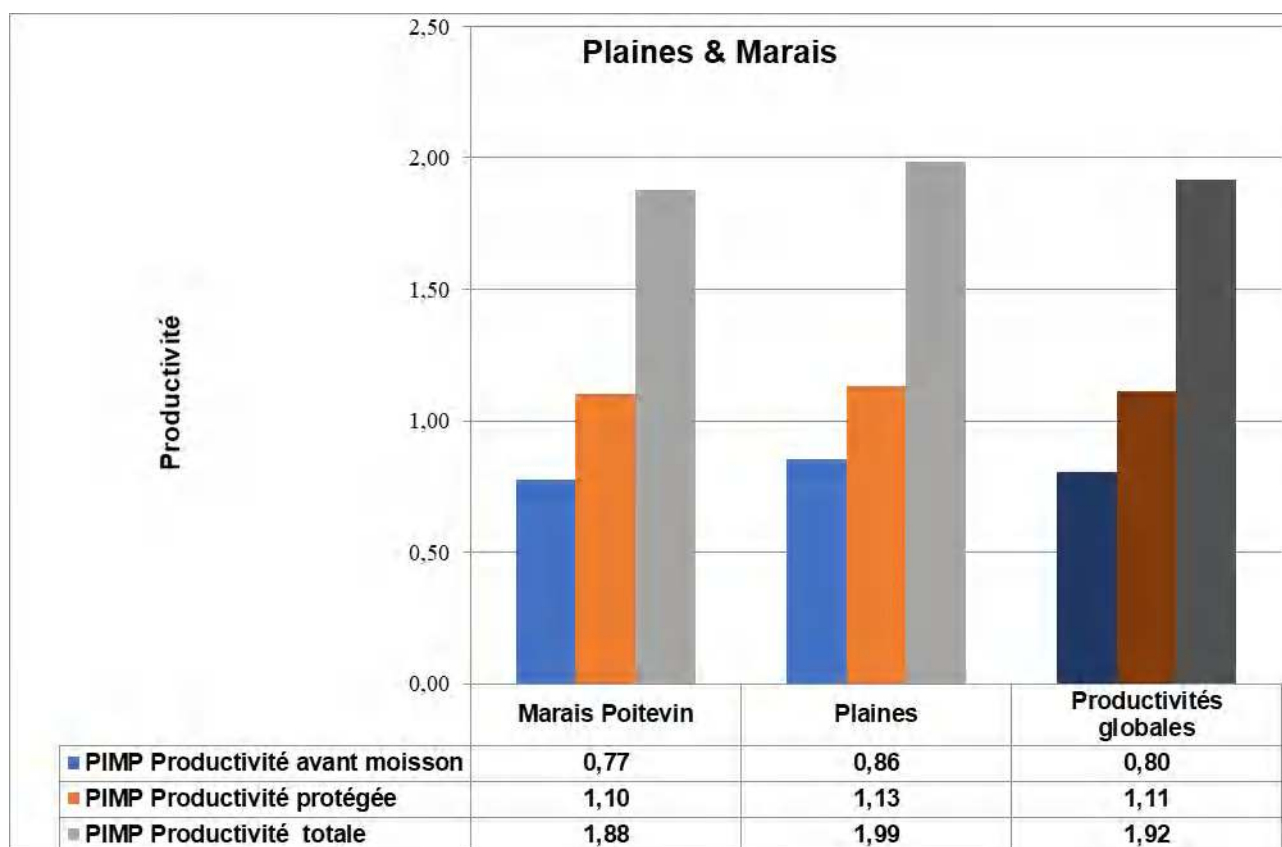


Figure 7 : Productivité pour l'ensemble du territoire prospecté et productivité globale entre 1983/1999 et 2021

Notons que la productivité globale diminue de 1,94 pour la période 1982/1999 – 2007, à 1,92 pour la nouvelle période incluant 2021. On constate que la productivité continue à diminuer (1,93 sur la période 1982-2020). Les mauvaises conditions de 2021 peuvent être un facteur explicatif de cette nouvelle diminution.

CONCLUSION

La campagne 2021 de protection du Busard cendré apporte des résultats moins bons qu'en 2020 en termes d'envols dans l'ensemble de la zone surveillée du Marais poitevin et des plaines de bordure.

Cette année est marquée par la découverte de 190 nids (126 en plaine et 64 en marais) dont 56 % ont été productifs. 277 jeunes busards ont pris leur envol dont 143 grâce aux actions de protection menées par les bénévoles et salariés des 4 structures (ASTUR, LPO PC et 85, GODS), participant à l'action avec le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin.

Parmi ces 143 envols "protégés", 110 jeunes se sont envolés *in situ* et 33 ont été envoyés en centre de soins. Les 134 jeunes restants se sont envolés avant la moisson. L'importante proportion des envols après moisson est une nouvelle fois liée à la précocité des cultures et des dates de moissons.

Les "envols protégés" sont possibles grâce à la collaboration des agriculteurs autorisant l'accès à leurs parcelles pour mettre en place les protections nécessaires. Cette collaboration n'a pas été possible sur une partie des polders vendéens comme les années précédentes. Si ce type de situation prend des proportions plus importantes dans les polders vendéens, les 3 structures qui interviennent sur le Marais poitevin font face à des refus de protection. De fait, une procédure d'alerte a été mise en place par les DDT/ DDTM en cas de refus de protection des nids, en partenariat avec les DREAL et l'OFB. Cette démarche s'applique dans les trois départements concernés par cette action.

Comme cela est constaté depuis le début des actions de protection, la part des "envols protégés" a augmenté ces dernières années et devient de plus en plus importante en s'approchant des 60 % d'envols. En 2020, ce taux est passé à 58 % et reste le même en 2021. Ce chiffre n'est pas lié à l'augmentation des actions de protection mais à l'augmentation du nombre d'envols après les moissons. Ces "envols protégés" sont dépendants d'autres facteurs, comme les conditions météorologiques, la date d'installation des couples mais aussi les dates de moissons, de plus en plus précoces. **Ces chiffres montrent une nouvelle fois que sans action de protection la population de Busard cendré du Marais poitevin et des bordures de plaine aurait quasiment disparue et est vouée à disparaître sans intervention.**

Enfin, rappelons que les relations avec le monde agricole, malgré l'historique de cette action, restent compliquées dans certains secteurs. Il est important de poursuivre l'animation et la communication auprès de ce public, afin d'améliorer les conditions de travail des personnes en charge des suivis sur le terrain.

REMERCIEMENTS

Pour finir, nous tenons à remercier chaleureusement tous les participants de la Mission Busard, qu'ils soient bénévoles, stagiaires, service civique ou salariés de la LPO ou du GODS.

Enfin, merci aux membres du centre de soins de St Denis du Payré, Christian Pacteau, Anouk Guillaume, Emmanuelle Portier et Vincent Bouvet pour s'être occupés une nouvelle fois des jeunes busards. Nous remercions également Marie Barbancey pour l'accueil de jeunes busards dans son centre l'Arche de Marie à Echiré.

Merci à Roland Cleva, Killian Beurville, Goeff et Hilary Welch, Bruno Maître, Justin Chambrelin, Emmanuelle Portier, Jacques Grelier, Jean-Robert Bariteau, Aurélie Guégnard pour la LPO 85.

Merci à Anaëlle Bissonnet, Stephane Cohendoz, Julien Gonin, Gilles Rosier, Loïc Petit, Elisa Daviaud, Jennifer Fabre, Patrick Giuliani, Christian Gossmann, Daniel Hulne, Maxime Thevenot, Noëlle et Hervé Jacob, Laurent Jarry, Irène Anglade, Laurine Rose, Antoine Colin, Clara Gracia-Matos, François Marie, Claudine Martin, Didier Maucouard, Jackie Richard, Mickaël Vinet pour la LPO Poitou-Charentes.

Merci à Patrick Boucheny, Tanguy Brunet, Théodore Cabirol, Rémi Chargé, Joëlle Chatain, Alexandra Christin, Claude Conon, Michel Giraudeau, Damien Jouen, Alexis Martineau, Laurent Merle, René Pouit, Jean-François Quété, Antoine Van mastrigt pour le GODS.

Merci aussi aux personnes qui sont intervenues de manière plus ponctuelle.

La sauvegarde du Busard cendré dépend de leur investissement.

Résumé

Titre : Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin en 2021 – note de synthèse

Thèmes : Opération de conservation, Busard cendré

Mots-clés :

- Thématiques : ornithologie, busards, conservation, protection, sensibilisation, agriculture
- Géographique : Marais poitevin, marais, plaine

Espèce concernée : Busard cendré (*Circus pygargus*)

Type d'étude : Suivi de la reproduction et protection des nichées de busards cendrés

Objectif(s) de l'étude : Maintenir les populations de Busard cendré dans le territoire du Marais poitevin et ses bordures.

Résumé :

Dans l'ensemble du territoire prospecté en 2021 (Vendée, Deux-Sèvres et Charente-Maritime), 190 nids ont été trouvés (195 en 2020). 126 nids étaient en zone de plaine et 64 en zone de marais. 56 % de ces 190 nids étaient productifs et ont produit 277 jeunes à l'envol, dont 143 grâce aux actions de protection menées par les bénévoles et salariés des 4 associations menant cette opération (ASTUR, GODS et LPO PC et 85) en partenariat avec le Parc Naturel Régional du Marais Poitevin. Parmi ces 143 "envols protégés", 33 jeunes busards ont été élevés en centre de soins. Les 110 restants ont été protégés par la pose de cages ou de grillages autour des nids, rendue possible grâce à l'accord des exploitants agricoles. Compte-tenu des conditions pluviométriques de fin juin, début juillet, 134 jeunes se sont envolés avant la moisson. La saison de reproduction 2021 peut globalement être qualifiée de mauvaise avec un nombre total de couples moins importants que les années précédentes. Même si les conditions météo estivales étaient plutôt en faveur des busards, 52 % des nids ont nécessité une intervention. Une nouvelle fois, nous constatons

à quel point les jeunes busards à l'envol restent tributaires de la météo et de l'évolution des cultures et de la protection des nids. Enfin, il est important de poursuivre l'animation et la communication auprès du public agricole, afin d'améliorer les conditions de travail des personnes en charge des suivis sur le terrain.

Période / année de réalisation : Avril / Août 2021

Perspective(s) d'application : sensibilisation, amélioration des relations avec le monde agricole

Nombre de pages : 22 pages

Noms des partenaires : PNR MARAIS POITEVIN, GODS, LPO PC, LPO 85, ASTUR

Noms des financeurs : DREAL Poitou-Charentes et Pays de la Loire, Natura 2000, WKN France, Bay.Ware

lien bibliographique : GUEGNARD A. & AL., 2021. *Protection du Busard cendré dans le Marais poitevin en 2020 – note de synthèse*. Ligue pour la Protection des Oiseaux/Parc Naturel Régional du Marais Poitevin, La Roche-sur-Yon, 20 p.